

Plaines du Mirebalais-Neuvillois



Lettre
d'information
Natura 2000
n°2 - 2023



Rechercher les alternatives

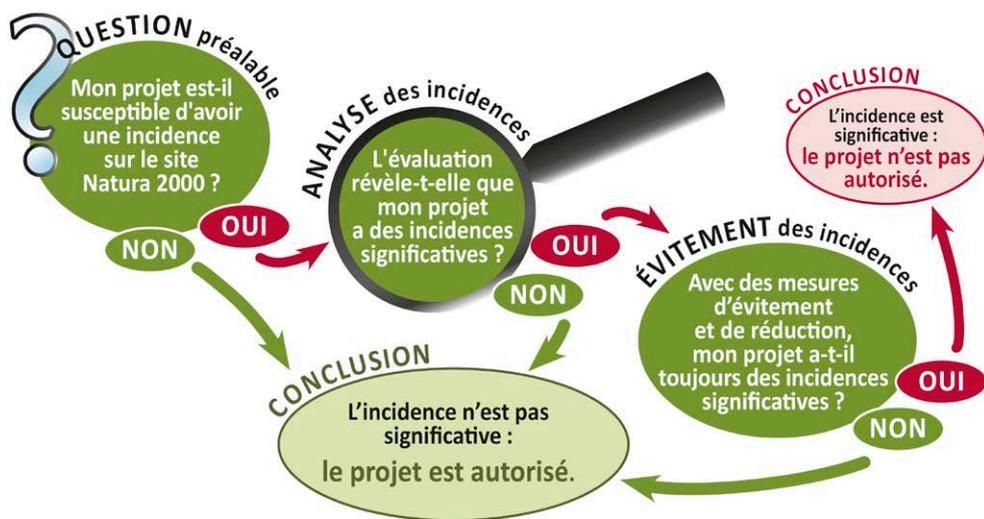
Le site des Plaines du Mirebalais et du Neuvillois participe au programme européen Natura 2000 pour la conservation de la nature. Les acteurs socioéconomiques travaillent en concertation pour y préserver la diversité du vivant et valoriser le territoire.

Tout projet de construction, d'extension d'entreprise, de manifestation, etc., doit aujourd'hui éviter d'avoir un impact significatif sur la biodiversité d'un site Natura 2000, ici la Zone de protection spéciale (ZPS) Plaines du Mirebalais et du Neuvillois. Il est donc primordial de s'en préoccuper le plus tôt possible !

L'animateur N2000 est là pour indiquer les enjeux à prendre en compte : les espèces présentes et potentielles, leurs milieux de vie et le calendrier de sensibilité (notamment la période de reproduction). Il signale aussi les risques d'effets du projet envisagé. Le porteur du projet, de son côté, doit rechercher la variante qui ne présentera pas d'incidences notables. Les dates de chantier, le positionnement d'un bâtiment... doivent être adaptés afin d'éviter les impacts directs ou indirects, temporaires ou durables, sur l'avifaune. La disponibilité foncière bride souvent les options d'évitement. Le recours à un échange (via la Safer pour des terres agricoles) est alors une solution à étudier. La complexité d'un échange foncier exige une prise en compte très tôt dans le processus mais elle peut éviter de faire perdre beaucoup de temps si la première demande est refusée.

Malgré toutes les solutions d'évitement, il arrive qu'une incidence résiduelle subsiste. Elle doit alors être réduite par des mesures ciblées afin d'aboutir à un projet final neutre vis-à-vis des espèces de la ZPS Natura 2000.

Les étapes :



▲ Plaine de La Chaussée (ADRIEN CHAIGNE)

◀ Schéma d'évaluation des incidences

Protection des nichées

Plusieurs espèces d'oiseaux rares en Europe montrent de belles populations dans les plaines du Mirebalais et du Neuvilleois : œdicnème, busards et outarde. Cependant, elles nichent au sol, dans des parcelles agricoles, et la protection de leurs nids lors du passage des engins est alors indispensable à leur conservation. Ce petit dossier met un coup de projecteur sur la mobilisation des agriculteurs, indispensable pour la réussite des actions.

L'œdicnème, « courlis de terre »

Un œdicnème européen sur cinq se reproduit en France, dont un tiers en Poitou-Charentes ! Nous avons donc une responsabilité majeure dans la conservation de ce drôle de petit échassier surnommé « courlis de terre » à cause de son cri « couurli ». Il a la particularité de poser ses œufs dans des lieux secs et avec peu de végétation, par exemple dans les semis de tournesol ou de maïs. S'ils n'ont pas été repérés, les nids risquent d'être détruits lors du labour, du semis de printemps ou du binage des cultures.

La LPO a commencé à protéger les nichées d'œdicnèmes dans la Vienne en 2020. Les agriculteurs ont été sensibilisés via une plaquette, un mél d'information et un article dans la presse agricole. Les observations réalisées dans le cadre de divers suivis ornithologiques sur la plaine ont permis de localiser plusieurs dizaines de couples d'œdicnèmes. La LPO informe les agriculteurs de leur présence dans leurs parcelles afin qu'ils puissent éviter les nids en cas d'intervention mécanique. Cette action en concertation avec les agriculteurs va se poursuivre pendant plusieurs années.

L'outarde sous la surveillance des drones

À l'aide d'un drone équipé d'une caméra thermique, l'équipe LPO a recherché des nichées d'outardes afin de les protéger. Un peu plus de 1 000 hectares de prairie favorable à la nidification de l'espèce ont été survolés sur différentes ZPS de Poitou-Charentes. On y a découvert seize nichées dont onze dans les plaines du Mirebalais-Neuvilleois. Les quatorze installées dans des parcelles sous contrat de retard de fauche, dans le cadre de mesures agroenvironnementales ou de mesures compensatoires, étaient à l'abri. Les deux autres nichées ont nécessité des interventions pour les protéger. Les agriculteurs concernés ont accepté de retarder le broyage d'une jachère et de maintenir, contre un dédommagement de 500 euros, un hectare non fauché dans une luzerne fourragère.



Outarde canepetière femelle (ALAIN BOULLAH)



œdicnème adulte (BERNARD BROUCKE)



Poussin d'œdicnème, difficile à repérer (PAMÉLA LAGRANGE)



Drone au petit matin (BENOÎT VAN HECKE)



▲ Retard de fauche dans une parcelle pour préserver un nid d'outarde (BENOÎT VAN HECKE)

Une protection vitale pour les busards

Les busards cendré, Saint-Martin et des roseaux, présents en Poitou-Charentes, se nourrissent principalement de campagnols et participent activement à réguler leurs populations dans les champs. Ce sont donc des alliés de choix pour les agriculteurs !

Cependant, ces rapaces nichent au sol, dans les cultures céréalières, et les jeunes sont rarement aptes à voler avant la récolte. Deux nichées sur cinq, voire neuf sur dix certaines années, seraient ainsi détruites lors des moissons faute de protection. L'investissement des agriculteurs et des bénévoles LPO est donc essentiel pour que les busards continuent de se reproduire dans nos plaines.

Chaque année, une centaine de nids sont protégés par une clôture temporaire en collaboration avec les agriculteurs concernés qui les contournent lors de la moisson. Ainsi près de 200 jeunes busards prennent leur envol dans le Mirebalais-Neuvilleois ; 8 sur 10 grâce aux protections. Belle collaboration !



▼ Une plaquette d'information a été éditée pour expliquer les actions de suivi et de protection des busards réalisées avec les agriculteurs de la Vienne

Le saviez-vous ?

En une saison, une famille busard avec trois jeunes consomme plus de 1 000 campagnols !



Busard cendré mâle (HERVÉ BROGUAY)

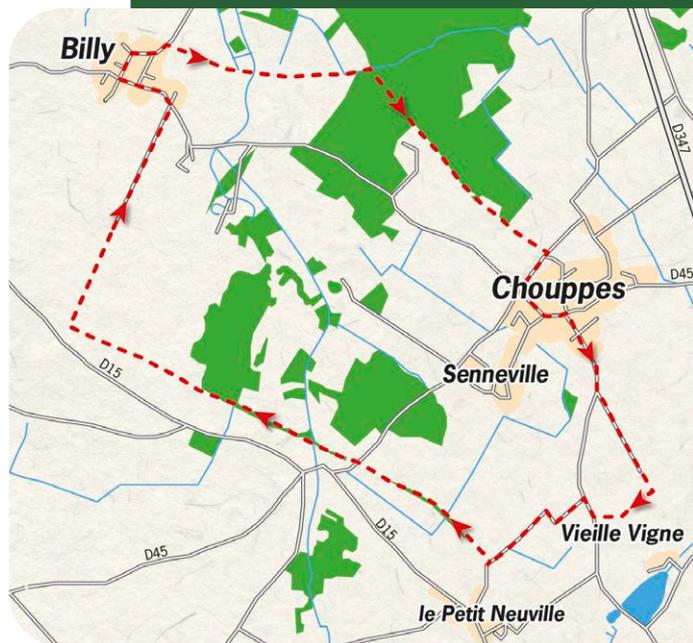
Les plaines et leurs oiseaux se découvrent

La connaissance du patrimoine naturel des plaines céréalières du Mirebalais est une clé essentielle de la sauvegarde de l'outarde canepetière. L'implication de tous les acteurs a permis de préserver cette espèce jusqu'à aujourd'hui.

Découvrir en marchant

La commune de Chouppes a réalisé un sentier de découverte des richesses naturelles et historiques de la commune. Cette boucle de 9 km (2h30 en famille) conduit d'abord au moulin cavier d'où le regard embrasse toute la plaine. Puis le promeneur suit l'ancienne voie ferrée pour rejoindre Billy et, plus loin, le pigeonnier monumental en centre-bourg. Divers supports, panneaux, rouleaux, cubes, invitent à mieux connaître l'histoire des lieux et les oiseaux qui y vivent. À l'aide d'un lecteur de QR-codes, on peut même associer les chants aux photos d'illustration !

Sentier de découverte de Chouppes



La plaine vient à vous !

Une exposition sur les oiseaux de plaine est disponible auprès de la LPO. Chacun de ses 10 panneaux, souple et autoporté, ouvre une fenêtre sur ce site de valeur européenne. Les différentes espèces emblématiques sont présentées ainsi que les actions réalisées pour leur protection.

Si vous savez qui est l'outarde, laissez-vous surprendre par l'ortolan ou la gorgebleue à miroir ! Et écoutez les chants de la plaine grâce à des QR-codes...



Gorgebleue à miroir
(ALAIN BOULLAH)



Agir pour la biodiversité



Animateur local chargé du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :
Thierry Dubois
thierry.dubois@lpo.fr
06 72 46 96 58

Scannez ce QR-code avec votre téléphone



Sons : Jack Berteau et Joseph Sardin

LPO Poitou-Charentes
25 rue Victor-Grignard - 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 55 22
Site internet : poitou-charentes.lpo.fr